



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE PLAN DE RELANCE DANS LES ARDENNES

Point d'étape à la date du 04 mars 2021

Le plan de relance dans les Ardennes

Point d'étape à la date du 04 mars 2021

Le plan de relance présenté par le Gouvernement en septembre dernier se met en œuvre activement dans les Ardennes. À ce stade :

→ 9 entreprises ont déjà vu leur projet retenu dans le cadre du plan de relance pour un soutien chiffré à **13,9M€**, qui a permis d'accélérer des investissements à hauteur de 82,2M€. Cela place les **Ardennes parmi les 2 départements les mieux soutenus** de la région Grand est,

→ **5,1M€ attribués sur le volet cohésion sociale et territoriale** dont 2,2M€ pour le développement du secteur de l'insertion par l'activité économique afin de lutter contre le chômage de longue durée,

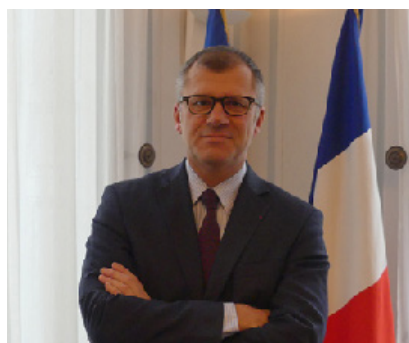
→ **10M€ attribués sur le volet transition écologique** dont 5M€ (MaPrimRenov' et CEE) ont été attribués aux Ardennais pour soutenir la rénovation thermique des particuliers et 3,7M€ pour la rénovation des bâtiments publics.

Au total, les Ardennes bénéficient donc, à date, d'une enveloppe de plus de 29 M€ au titre du plan de relance.

Il convient d'ajouter, à cette somme relative au plan de relance, les mesures de soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire qui, via notamment la baisse des impôts de production, le fonds de solidarité et l'activité partielle, représentent une enveloppe de plus de 132M€ pour soutenir les entreprises ardennaises.

**Jean-Sébastien
LAMONTAGNE**

Préfet des Ardennes



Le plan de relance dans les Ardennes, c'est donc à ce jour **«plus de 161 millions d'euros».**

1 Rappel des grandes priorités du plan de relance

Le Premier ministre a présenté le 3 septembre 2020 le plan « France Relance », feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays à la suite de la crise sanitaire induite par l'épidémie de Covid-19. Une enveloppe de **100 milliards d'euros**, soit 1/3 du budget annuel de l'État sera consacrée à ce plan transversal, qui doit permettre au tissu économique de rebondir et de tirer les enseignements de la crise, en se positionnant sur des secteurs d'avenir pour (re)créer de la valeur et les outils d'une croissance durable.

Il s'articule autour de trois priorités :

→ **L'écologie**, au cœur de France Relance puisque près d'un tiers de son montant total est destiné au financement de la transition écologique. L'objectif est d'accélérer la conversion écologique de notre appareil économique pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

→ La **compétitivité** et la souveraineté économiques, pour favoriser le développement d'activité à forte valeur ajoutée en France et créer des emplois.

→ La **cohésion sociale et territoriale** enfin, puisque la relance doit porter une ambition d'égalité sociale et territoriale afin de résorber l'impact économique de la crise sanitaire. La relance doit mobiliser l'ensemble des acteurs des territoires, à cet effet, des comités de suivis locaux sont mis en place afin de suivre la déclinaison locale du plan.

La relance doit mobiliser l'ensemble des acteurs des territoires, à cet effet, des comités de suivis locaux sont mis en place afin de suivre la déclinaison locale du plan.

2 Les nouvelles entreprises lauréates des appels à projets « France Relance » en janvier et février 2021

Dans le cadre du plan de relance, plusieurs appels à projets sont en cours de déploiement. Dans les Ardennes, ce sont à ce stade 38 entreprises qui ont déposé des dossiers, au titre de plusieurs mesures du plan de relance :

→ Au titre de l'appel à projets « Fonds de soutien à la modernisation des filières automobile et aéronautique » :

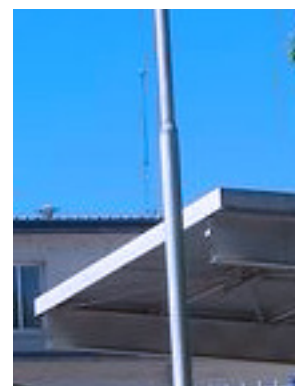
17 dossiers déposés concernant la filière aéronautique et la filière automobile, dont **2 nouveaux dossiers retenus (SAS Hanon Systems et la Fonte Ardennaise)** ce qui porte à 5 le nombre d'entreprises soutenues ;

Focus sur l'entreprise Hanon Systems (Charleville-Mézières) :

Le but du projet mis en place est la production d'équipements de refroidissement pour les batteries des véhicules électriques de grande taille, afin permettre aux véhicules un fonctionnement optimum et en toute sécurité.

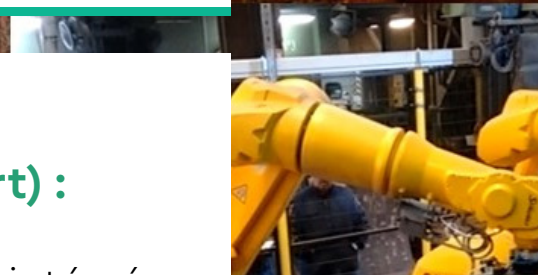
L'enjeu de ce virage est de devenir, sur le site de Charleville, l'acteur incontournable pour les équipements de refroidissement des véhicules électriques. Cette position permet un maintien de l'emploi sur le site.

L'entreprise a été soutenue à hauteur de **800 000 €** au titre du plan de soutien à l'industrie automobile





Crédit photo : La fonte Ardennaise



Focus sur l'innovation de la Fonte Ardennaise (Vivier-au-Court) :

La mise en place d'une installation intégrée de traitement du sable de moulage issu du process de fonderie sera la première sur le territoire national dans le milieu des fonderies non intégrées et pourra servir de modèle.

Il s'agit de plus d'une démarche éco-responsable qui vise à répondre aux engagements d'économie circulaire sur la gestion des déchets et de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports.

L'entreprise a été soutenue à hauteur de **800 000€** au titre du plan de soutien à l'industrie automobile.

→ Au titre du guichet « territoire d'industrie » :

12 dossiers déposés, dont 2 nouveaux dossiers retenus (CFAI pour 800 000€ et Scierie ardennaise pour 800 000€) ce qui porte à 3 le nombre d'entreprises soutenues à ce jour ;

Focus sur le projet du CFAI de Charleville-Mézières:

Le centre de formation des apprentis de l'industrie (CFAI) Champagne-Ardenne a été l'un des principaux partenaires menant à la création de la plateforme PLATINIUM3D.

Son ambition est de développer une offre de formation dans le domaine de la fabrication additive, le développement des compétences étant un facteur inéluctable du déploiement de ces technologies de rupture au sein des entreprises.

Le but du projet est d'élargir le panel de technologies pour répondre aux besoins des industriels en fonction de leur domaine d'activité.

La structure a été aidée à hauteur de **800 000€**.





Focus sur le projet de la Scierie ardennaise (Vireux-Wallerand) :

Il s'agit d'un projet de création d'une nouvelle scierie venant compléter l'outil de production historique. Il repose, au-delà de la simple modernisation des équipements, sur le développement d'un concept de scierie 4.0, unique en Europe.

L'entreprise a été soutenue à hauteur de **800 000€**.

→ Au titre de l'appel à projets « soutien à la résilience de l'industrie » : 4 dossiers déposés (un retenu en 2020) ;

→ Au titre du guichet « industrie du futur » : 5 dossiers déposés.

3

La baisse des impôts de production

La baisse des impôts de production vise à alléger, de manière pérenne, les impôts de production des entreprises, afin de renforcer leur compétitivité et l'attractivité du territoire. Cela se traduit concrètement par trois mesures :

- la réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leurs établissements industriels évalués selon la méthode comptable ;
- la réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- l'abaissement de 3% à 2% du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée, ce qui permet d'éviter qu'une partie du gain de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisée par le plafonnement.

Pour le département des Ardennes, sur l'année 2021:

- 365 entreprises bénéficieront de 5 745 224€ de gain en CFE ;
- 464 entreprises bénéficieront de 19 028 943€ de gain en TFPB ;
- 2042 entreprises bénéficieront de 19 104 757€ de gain en CVAE ;
- 184 entreprises connaîtront des variations de plafonnement à la valeur ajoutée de la CET ce qui leur occasionnera une dépense de 4 882 787€, ce coût ayant été toutefois contenu grâce à l'abaissement du taux de plafonnement.

Ainsi, ce sont donc 2377 entreprises ardennaises qui gagneront au total 38 996 137€ en 2021.





4 Les mesures de soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire

Depuis le début de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, différentes mesures de soutien aux entreprises sont proposées, notamment :

- Des délais de paiement ou des exonérations d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) ;
- Des soutiens à la trésorerie des entreprises : aide au titre du fonds de solidarité et garantie de l'État sur des prêts accordés aux entreprises ;
- Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif d'activité partielle simplifié et renforcé ;

L'ensemble de ces mesures de soutien aux entreprises sont facilement accessibles sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/faq>

Dans les Ardennes :

- 5162 entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité pour un montant total versé au 18 février 2021 de 34,5 M€,
- 22 096 salariés ont été pris en compte dans le dispositif d'activité partielle pour un montant total versé de 54,4 M€,
- En outre, 1489 entreprises ont bénéficié d'un prêt garanti par l'État, pour un montant total de 223 M€ soit 150 000€ de montant moyen.



5

Le soutien aux actions favorisant la cohésion sociale et territoriale

→ **2,2M€ pour le développement du secteur de l'insertion** par l'activité économique afin de lutter contre le chômage de longue durée.

Ce financement permettra l'embauche en CDD d'insertion de 119 personnes supplémentaires.

Le financement permettra aussi le développement de nouveaux projets avec par exemple :

- ADV ENTREPRISE D'INSERTION NAVALE à Givet : Développement du « Container Piscine ». Un produit qui allie écologie, modularité et tarif modéré
- ABMS à Thilay : Développement de l'activité hébergement de plein air et tourisme
- EE08 à Attigny : Création d'un magasin «BIO SHOP» (circuit court, valorisation des produits « impropres » à la consommation)

→ **150 000€ sur trois ans pour un projet de tiers-lieu à Poix-Terron en tant que « fabrique de territoires »**, Mené en partenariat par l'association Familles Rurales, les habitants et la mairie, ce financement permet d'appuyer le démarrage du tiers-lieu

→ **17 000€ octroyés à l'Agence départementale de tourisme des Ardennes** pour le développement d'une offre de tourisme durable. Sa mission sera d'accompagner les structures de restauration et d'hébergement pour répondre aux appels à projets de l'Ademe.

→ **2,5M€ pour le soutien aux actions de développement local** portées par les collectivités locales avec par exemple :

- Rénovation de la salle de sports à Carignan ;
- Travaux énergétiques à la piscine de Revin ;
- Aménagement de la place de l'hôtel de ville à Charleville-Mézières ;
- Lutte contre les fuites dans le réseau d'eau potable à Aubigny les Pothée ;
- Construction d'une micro-crèche à Villers-Semeuse ;
- Valorisation touristique de l'ancien relais de poste de Launois-sur-Vence.

6

Le soutien aux actions en faveur de la transition écologique

→ 3,7M€ pour la rénovation des bâtiments publics avec par exemple :

- Les locaux de la gendarmerie à Charleville-Mézières, Douzy, Sedan, Vouziers
- La direction des services de l'éducation nationale à Charleville-Mézières
- La cité administrative Canopé à Charleville-Mézières

→ 5M€ pour MaPrimRenov' et les Certificats d'économie d'énergie (CEE) versés en 2020 directement aux particuliers effectuant des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments

→ 342 000€ pour les actions en faveur de la biodiversité menées par le Parc Naturel Régional des Ardennes avec notamment la restauration de pelouses sèches et la mise en place d'écopâturage sur Chooz et Aubrives.

→ 980 000€ pour l'année 2020 au titre de l'appel à projets Réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement soutenu par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse :

- 109 000€ pour l'élimination des eaux claires parasites du réseau d'eaux usées de Tournes.
- 102 000€ pour le conduite principale d'eau potable de la commune de Vireux Molhain
- 519 000€ pour l'amélioration de la collecte des eaux usées de la commune d'Aubrives par raccordement à la station d'épuration des Deux-Vireux
- 250 000€ pour la création du 1er assainissement de la commune de Hierges par raccordement sur la station d'épuration du syndicat des Deux-Vireux

Les fiches d'ores et déjà soutenues par France Relance :

- FA17 : Transition énergétique du patrimoine public
- FA 21 : Platinum 3D et CFAI
- FA52 : Développement IAE
- FP 108 : Assainissement (fiche en cours de réécriture)
- FA 116 : Développement de « territoire d'industrie »

Fiches qui vont être soutenues :

- FA 16 : Résorption des friches
- FA 23 : Développer la filière agricole
- FA 67-1 : Développer les circuits courts
- FA 133 : Création des maisons « France services »

Fiches qui pourraient en bénéficier :

- FA 08-2 : Développement du bio-méthane
- FP 20 : SEM immobilière et touristique
- FA 29 : Développer le réseau des voies vertes
- FA 31 : Soutien à l'association FlaP et à la reconversion de la Macérienne
- FP50 : Favoriser l'accès aux formations alternées
- FP 67 : Circuits courts en viande
- FA126 : Accompagner le développement d'infrastructures touristiques
- FP 132 : Développer l'envie d'entreprendre



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contact :

pref-communication@ardennes.gouv.fr

Crédit photo : Préfecture des Ardennes